Informations de base

2009/2014(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité parlementaire de Hannes Swoboda **Subject** 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	JURI Affaires juridiques	LEHNE Klaus-Heiner (PPE-DE)	11/02/2009

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
31/03/2009	Vote en commission		Résumé
01/04/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0190/2009	
22/04/2009	Décision du Parlement	T6-0236/2009	Résumé
22/04/2009	Résultat du vote au parlement		
22/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2014(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/73376

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0190/2009	01/04/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0236/2009	22/04/2009	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Hannes Swoboda

2009/2014(IMM) - 22/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 629 voix pour, 12 voix contre et 20 abstentions de ne pas lever l'immunité de M. Hannes SWOBODA (membre autrichien du Parlement).

M. Swoboda est en effet poursuivi en Autriche pour diffamation. Suivant l’avis de sa commission des affaires juridiques, le Parlement estime au contraire que M. Swoboda n’a fait qu’exprimer son point de vue sur des questions fondamentales de l'Union européenne dans le cadre de son mandat actuel de membre du Parlement. Il estime donc que son immunité doit être défendue.